



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 04  
OCTOBRE 2022 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Madame Lyne Hounsell	Conseillère
Madame Renée Lapierre	Conseillère
Monsieur Mathieu Vigneault	Conseiller
Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller

**ÉTAIENT ABSENTS:**

Monsieur Henri Wapistan	Maire
Monsieur François McKinnon	Conseiller

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur Denis Landry	Directeur général
Madame Andréanne Rochette-Hounsell	Adj. administrative

---

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

Le moment de réflexion est fait par le maire suppléant, monsieur Jacques Tanguay. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

---

**2. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h02.

---

**3. RÉOLUTION N° 2022-160  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Stéphane Landry, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.**

---

**4. RÉOLUTION N° 2022-161  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 06  
SEPTEMBRE 2022 : ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

**D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 06 septembre 2022 tel que rédigé.**

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 04  
OCTOBRE 2022 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**5. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2022-162  
TECQ 2019-2023 – PROGRAMMATION N<sup>o</sup> 3: ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Renée Lapierre et résolu à l'unanimité;

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n<sup>o</sup> 03 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n<sup>o</sup> 03 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 04  
OCTOBRE 2022 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**6. RÉSOLUTION N° 2022-163  
PROJET DE LIVRE / JOURNAL DE BORD DE  
NATASHQUAN / BERNARD LANDRY: DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE**

**ATTENDU** que monsieur Bernard Landry, bien connu pour son travail historiographique de la Côte-Nord et en particulier de Natashquan, sollicite la municipalité pour une contribution en vue de mener à bien un projet de livre;

**ATTENDU** que ce projet consiste en une compilation de témoignages relatifs à l'histoire de Natashquan et du poète originaire du village, monsieur Gilles Vigneault;

**ATTENDU** que la gestion du projet est supervisée par la Société historique de la Côte-Nord (SHCN);

**ATTENDU** que la résolution 2022-152 a été adoptée à la majorité lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Natashquan du 06 septembre 2022;

**ATTENDU** que le maire, Henri Wapistan, en vertu de l'article 142 du code municipal, a appliqué son droit de veto sur la résolution 2022-152 de la séance ordinaire du 06 septembre 2022;

**ATTENDU** que la loi prévoit que la résolution soit représentée à une séance ultérieure du conseil municipal à la suite de l'application du droit de veto;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité des conseiller.ères présent.es;

**QUE** la municipalité de Natashquan accorde un montant de 1000,00 \$ à l'organisme « Société historique de la Côte-Nord » pour la réalisation de l'ouvrage « Journal de bord de Natashquan ».

---

**7. RÉSOLUTION N° 2022-164  
PROJET DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES  
D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉES AUX FEUX DE  
FORÊT (MSP) / LOCATION JOURNALIÈRE DE V.T.T.:  
AUTORISATION**

**ATTENDU** que le projet d'atténuation des risques liés aux feux de forêts en milieu sylvicole nécessite l'utilisation quotidienne d'un véhicule tout terrain (V.T.T.) pour le déplacement de la déchiqueteuse à bois;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de fixer un taux de location quotidien en tenant compte de l'utilisation, des coûts de réparation et d'entretien, de consommation du carburant et de dépréciation;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 04  
OCTOBRE 2022 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

**DE** fixer le taux de location quotidien d'un V.T.T à 50,00 \$.

---

**8. RÉSOLUTION N° 2022-165  
CAMPING MUNICIPAL / COMPENSATION HEBDOMADAIRE  
POUR UTILISATION OUTILS ET VÉHICULE PERSONNEL /  
M. LÉO HOUNSELL: AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

D'octroyer à M. Léo Hounsell, préposé à l'entretien du camping municipal, une compensation hebdomadaire de 50,00 \$ afin de couvrir les frais d'utilisation occasionnelle de son véhicule personnel, son V.T.T. et ses outils, dans le cadre de son travail au camping municipal, pour un montant totalisant 700,00 \$ (14 semaines travaillées).

---

**9. RÉSOLUTION N° 2022-166  
TÉLÉPHONE CELLULAIRE PROFESSIONNEL / MAIRIE ET  
DIRECTION GÉNÉRALE: AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

D'octroyer au maire, Henri Wapistan et au directeur général, Denis Landry, un montant forfaitaire de 70,00 \$ par mois pour couvrir les frais reliés à l'utilisation professionnelle de leur téléphone cellulaire.

---

**10. RÉSOLUTION N° 2022-167  
PROJET DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES  
D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉES AUX FEUX DE  
FORÊT (MSP) / SUPERVISEUR DE CHANTIER:  
AUTORISATION**

**ATTENDU** que le projet d'atténuation des risques liées aux feux de forêts en milieu sylvicole nécessite la nomination d'un superviseur de chantier en vue de créer un lien efficace entre les six ouvriers embauchés et l'administration municipale;

**ATTENDU** que le superviseur veillera au bon déroulement des travaux en tenant compte des objectifs émis par l'administration municipale;

**ATTENDU** que le superviseur nommé sera l'unique responsable des achats locaux de carburant et de matériel pour les opérations quotidiennes de foresterie;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 04  
OCTOBRE 2022 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**ATTENDU** que le superviseur a pour mandat de rendre compte à l'administration municipale de l'évolution des travaux et des échéances formulées par cette dernière suite aux recommandations du ministère de la Sécurité publique et de la SOPFEU;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell appuyé par la conseillère Renée Lapierre et résolu à l'unanimité;

**DE** mandater monsieur Antoine Métivier, responsable des travaux publics municipaux, pour superviser les opérations sylvicoles en cours en conservant les tâches inhérentes à son poste.

**D'autoriser** l'administration municipale à octroyer une hausse salariale d'un montant de 5,00 \$ l'heure pour les jours travaillées, vacances exclues, et pour la durée des travaux forestiers à compter du 12 septembre 2022.

---

**11. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2022-168**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL / AJUSTEMENT SALARIAL:  
AUTORISATION**

**ATTENDU** la demande d'ajustement salarial demandée par le directeur général, monsieur Denis Landry;

**ATTENDU** que les obligations du directeur général réclament régulièrement d'être disponible dans des plages horaires atypiques, notamment les fins de semaine, et que les heures travaillées viennent s'ajouter aux trente-cinq prévues au contrat d'embauche sans qu'elles ne fassent l'objet d'une rémunération;

**ATTENDU** que le directeur général occupe les doubles fonctions de Gestionnaire supérieur responsable de l'aéroport de Natashquan et de directeur de la municipalité, incluant la gestion comptable du camping municipal;

**ATTENDU** les salaires octroyés ailleurs pour un poste similaire et pour une municipalité de même taille;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

**D'ajuster** à la hausse le salaire horaire du directeur général de 4,30 \$ l'heure en date du 03 octobre 2022.

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 04  
OCTOBRE 2022 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**12. RÉSOLUTION N° 2022-169  
TABLE DE CONCERTATION DES AINÉS DE LA MINGANIE /  
REPRÉSENTANT MUNICIPAL: NOMINATION**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseiller, Jacques Tanguay, soit nommé comme représentant de la municipalité de Natashquan à la Table de concertation des aînés de la Minganie.

---

**13. RÉSOLUTION N° 2022-170  
PROJET DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES  
D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉES AUX FEUX DE  
FORÊT (MSP) / ACHAT D'UNE REMORQUE PLATEFORME:  
AUTORISATION**

**ATTENDU** que le projet d'atténuation des risques liées aux feux de forêts en milieu sylvicole nécessite l'utilisation d'une remorque plateforme, notamment pour le transport du bois à l'extérieur du site de coupe;

**ATTENDU** que monsieur Richard Beaudry dispose d'une remorque plateforme conforme au besoin des travaux projetés et qu'il désire s'en départir;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'autoriser** le directeur général à acquérir la remorque plateforme au montant de 5 000,00\$ (avant taxes).

**D'autoriser** le directeur général, à compléter la transaction au bureau de la S.A.A.Q. et de signer tous documents jugés pertinents, pour et au nom de la municipalité, aux fins du transfert et de l'immatriculation.

---

**14. RÉSOLUTION N° 2022-171  
POLARIS / ACHAT DE 0-3/4 (MG-20) / REMBLAIEMENT DES  
ACCOTEMENTS DES ALLÉES ET RUES MUNICIPALES:  
AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Renée Lapierre et résolu à l'unanimité;

**D'autoriser** l'administration municipale à procéder à l'achat de 100 tonnes de gravier MG-20 auprès de l'entreprise Construction Polaris CMM inc. pour la réparation et le remblaiement des allées et des rues municipales au coût de 50,00 \$ la tonne, chargement et transport inclus.

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 04  
OCTOBRE 2022 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**15. RÉSOLUTION NO 2022-172  
COMPTES À PAYER : MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte les comptes à payer au 30 septembre 2022 et en autorise le paiement.

---

**16. RÉSOLUTION N° 2022-173  
COMPTES À PAYER : AÉROPORT**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil municipal accepte les comptes à payer au 30 septembre 2022 et en autorise le paiement.

---

**17. COMPTES PAYÉS ET CHÈQUES CONCILIÉS**

Les membres du conseil ont reçu la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payés du mois de septembre 2022, avec un récapitulatif des opérations monétaires par accès D.

---

**18. BALANCE DE VÉRIFICATION**

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.

---

**19. CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif.

---

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les élus municipaux ont répondu aux questions du public.

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 04  
OCTOBRE 2022 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**21. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2022-174  
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**QUE** la séance soit levée à 19h24.

---

Jacques Tanguay  
Maire suppléant

---

Denis Landry  
Directeur général